

Fiche pratique pour mettre en place un super stationnement vélo !



Vous aimeriez mettre en place un stationnement vélo sur votre site mais vous ne savez pas par où commencer ? Pas de panique, à chaque usage son type stationnement ! Il vous suffit de suivre cette fiche pratique pour devenir un expert du stationnement vélo.

Quel type de stationnement pour quel type d'usage ? 3 types de stationnement pour 3 usages différents

1 Arceaux vélos

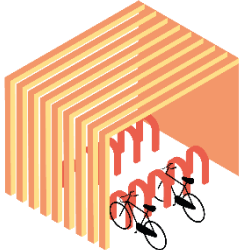


**Courte durée
Quelques heures**

Exemple : accueil du public, rendez-vous, etc.

☆☆☆

2 Arceaux vélos + abri couvert




**Moyenne durée
Une journée**

Exemple : Stationnements des salariés, écoles, stades, etc.

☆☆☆

3 Arceau vélo + abri couvert + sécurité



**Longue durée
Journée + nuit**

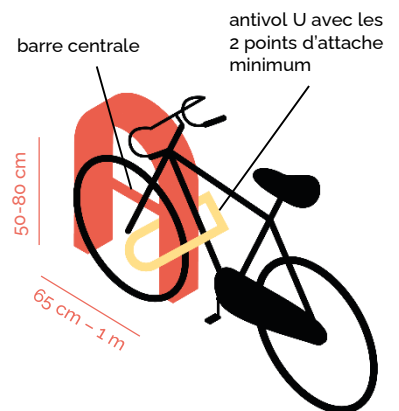
Exemple : stationnement d'une flotte de vélo de service, etc.

☆☆☆

1 L'arceau vélo

L'arceau vélo, pour être efficace, doit répondre à un certain nombre de caractéristiques :

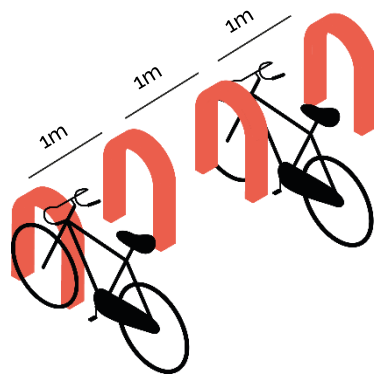
- **Sécurisation du cadre et de la roue avant** : le support doit permettre d'attacher le cadre et la roue avant du vélo avec un antivol U au niveau de la partie centrale du cadre et de la roue avant au minimum. Le point d'accrochage du vélo au support d'attache doit être situé à une hauteur suffisante et s'effectuer à l'armature du support d'attache. Un arceau vélo avec une barre centrale permettra une meilleure stabilité du vélo et empêchera que celui-ci soit soulevé/tourné. C'est aussi une solution idéale pour le stationnement de vélos enfants.
- **Fixé au sol** : le support d'attache ne doit pas pouvoir être déplacé, déformé, soulevé ou démonté.
- **Stabilisant le vélo** : un vélo chargé (sacoques, sièges enfants, etc.) et sans béquille doit pouvoir être stabilisé.
- **Pratique et ergonomique** : le support doit permettre d'attacher son vélo rapidement avec maniabilité et flexibilité, l'utilisateur doit pouvoir ranger son vélo sans le porter et sans grand effort.
- **Compatible** : le support doit permettre d'attacher tout type de vélo et être compatible avec tous types de largeurs de pneus, taille de guidons, etc.
- **Résistant** : les matériaux doivent être de qualité et faire preuve de solidité face aux intempéries et actes de vandalisme.



2 L'abri couvert

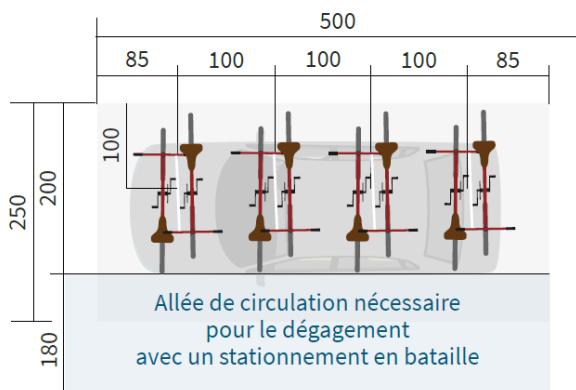
Vous avez choisi vos arceaux vélos et vous souhaitez également que votre stationnement soit couvert ? Voici les quelques règles à prendre en compte :

- **Séparé des véhicules motorisés** : l'espace doit être clairement délimité (mobilier de séparation, garde-corps, marquage au sol, etc.) et implanté à l'écart du stationnement des véhicules motorisés, l'espace dédié doit être destiné uniquement aux vélos ;
- **Spacieux et fonctionnel** : la manœuvre du vélo par l'utilisateur doit être facile, il ne doit pas y avoir de risque pour les usagers de se blesser, se salir, détériorer leurs vêtements ou abîmer leur vélo ou celui des autres.
- **Abrité** : les vélos doivent être protégés des intempéries ;
- **Eclairé** : le stationnement doit être suffisamment éclairé pour permettre aux usagers de bien voir leurs vélos, s'équiper et manœuvrer en sécurité ;
- **A proximité** : la distance à parcourir à pied entre le stationnement vélo et le lieu de destination doit être la plus courte possible, idéalement à moins de 50 m de l'entrée du bâtiment pour un équipement sur le site employeur ou à moins de 100 m pour un équipement sur l'espace public ;
- **Accessible à vélo** : l'espace doit être accessible de plain-pied, par de faibles pentes (inférieures à 5,7° soit 10%), l'accès doit être dénué d'obstacles obligeant l'utilisateur à descendre de son vélo (marches, bordures de trottoir, portes manuelles, etc.) et les ressauts ne doivent pas dépasser 2 cm ;



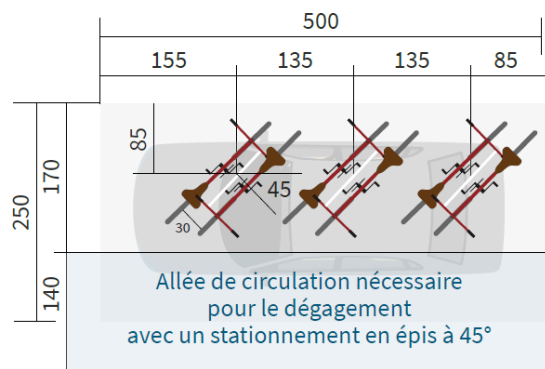
Stationnement en bataille

1 place voiture = 8 places vélo = 4 arceaux



Stationnement en épis à 45°

1 place voiture = 6 places vélo = 3 arceaux



Recommandé seulement si le stationnement en bataille est impossible.

3 L'abri couvert sécurisé

Après avoir identifié l'espace où sera installé votre abri et après avoir défini le nombre d'arceaux, se pose la question de savoir si votre abri doit être sécurisé ou non. Si tel est votre choix, il convient que votre espace soit sécurisé par badge, clef, carte magnétique ou système QR-Code.

& les accessoires ?

Vous imaginez le stationnement vélo idéal pour votre site, avez-vous pensé aux équipements complémentaires pouvant être mis à disposition ? Exemples : une pompe à vélo, un espace de stationnement pour des trottinettes, consignes extérieures, etc.

Envie d'aller plus loin ? Besoin d'un conseil ou d'un accompagnement spécifique sur la mise en place de votre abris vélo ? Parfois même les meilleurs ont besoin d'un coup de pouce ! N'hésitez pas à contacter la Direction Transports et Mobilités de l'Agglomération du Cotentin : transports@lecotentin.fr